



Redressement vers une liquidation

Par **Thierry E**, le **07/07/2009** à **11:26**

Bonjour,

J'ai créé une SARL unipersonnelle il y a 18 mois.

Suite à des difficultés financières pour payer les charges et les fournisseurs, j'ai pris l'initiative de demander un redressement judiciaire, pour trouver une solution.

Il m'a été accordé, un mandataire m'a été attribué, un commissaire-priseur doit faire un inventaire des biens.

Après réflexion, je pense maintenant que le redressement ne me mènera à rien et que je devrai me séparer du matériel avant la liquidation pour ne pas trop perdre sur les valeurs du matériel.

J'ai en tête un projet pour travailler par la suite en auto-entrepreneur avec peu d'investissement.

Mais pour cela je souhaite racheter un véhicule et quelques outils à la société à titre privé.

Depuis que je sais qu'un commissaire-priseur doit faire un inventaire, je ne sais pas si je peux vendre du matériel, si je peux en acheter moi-même ou si je dois passer par un intermédiaire?

Quel est le rôle d'un commissaire-priseur pendant un redressement?

Que me conseillez-vous de faire dans ce genre de situation?

Merci